

VIVRE SON TEMPS

Bulletin d'information de l'Union des Retraités de Monaco

Le titre donné à notre journal « Vivre son Temps » est encore plus vrai en ces temps difficiles que la COVID-19, a créé un climat anxiogène.

L'U.R.M. a su s'adapter à cette situation. C'est ainsi que les activités, pour ses adhérents, ont repris petit à petit depuis le printemps 2020, même si c'est avec quelques aspects un peu gênants dus aux mesures sanitaires.

Ainsi les retraités de Monaco, ayant renouvelé leur adhésion à notre Association, peuvent à nouveau participer aux activités, du scrabble, du théâtre, de la peinture, de la photo, du rami, de la danse et des sorties dominicales. Même le loto a pu être remis en route, avec le loto spécial Noël du 13 décembre 2021.

Et dès le début de l'année 2022, l'après-midi récréative du gâteau des rois est programmée, ainsi que la possibilité d'assister au Festival International du Cirque de Monaco. De même, l'habituel spectacle de l'URM est prévu pour février. Les voyages et les escapades sont à l'étude.

L'activité sociale, elle, n'a pas été arrêtée depuis le début de la pandémie, bien au contraire, car les employeurs, comme ceux qui les servent, en ont plutôt profité pour tenter de remettre en cause des conquises sociales. Il en a été ainsi des suppressions de postes de travail, débouchant sur la loi de l'aménagement du temps de travail, votée en catimini, entraînant plus de précarité et de cotisations en moins pour les Caisses Sociales. Ce qui a amené l'U.R.M. à soutenir les actions



menées par les salariés, avec l'U.S.M. et les syndicats professionnels, d'autant que la réponse apportée, par le gouvernement monégasque, à vos demandes votées lors de l'Assemblée Générale Statutaire n'est pas faite pour vous satisfaire, bien au contraire. Voir dans les pages suivantes de votre journal.

Ce qui a été, néanmoins positif, c'est l'avancée des négociations sur la création d'une Caisse de Retraite Complémentaire propre à Monaco. Voir également dans le journal.

Comme on peut le constater, l'année qui vient sera riche en activités diverses.



P 2

L'A.G. de l'URM

P 3

Pouvoir d'achat des retraités ... le compte n'y est pas

P 4

Les actions de l'URM au côté des salariés

P 5

La retraite complémentaire

Les activités ludiques et culturelles de l'URM

P 6

Hommage à Gilbert Giacoletto et Mireille Baumgartner

L'URM a tenu son Assemblée Générale Statutaire

Compte-tenu de la crise sanitaire, l'Assemblée Générale Statutaire de l'U.R.M. s'est tenue à l'Auditorium Rainier III, le 21 septembre 2021, en présence de 82 personnes, sous la présidence d'Alex Falce.

Le rapport moral d'activité, présenté par le Président, comme les comptes de gestion des finances, présentés par Michelle Citerneschi, Trésorière Générale, ont fait l'objet d'un vote unanime de l'assistance. Au nom des adhérents, elle remercia les mandants de subventions et dons : Gouvernement Princier, Mairie, A.M.R.R., qui reconnaissent ainsi le rôle socialement collectif des multiples activités de l'U.R.M.

Il a été également fait un compte-rendu des activités intervenues depuis l'Assemblée Générale du 4 avril 2019. Pour les activités de loisirs et les sorties dominicales, ainsi qu'en ce qui concerne les jeux, Martine Pontiroli s'en est chargée. Elle en a fait de même pour les voyages, les escapades et les activités culturelles, travail qui avait été accompli par Hélène Giacolone. Pour les 3 ateliers, ce fut, à tour de rôle, Michelle Citerneschi pour le Théâtre, Angèle Braquetti pour la Danse et la Photo et Monique FERRETE pour la peinture.

Concernant l'action contre la CSG-CRDS, Alex Falce indiquait que le dossier avait pris du retard du fait de la crise sanitaire, mais dès que possible un dossier pilote sera pris en charge par l'USM et l'URM pour le porter en Cassation.

Angèle Braquetti, a ensuite donné quelques informations concernant le Comité de Contrôle de la Caisse Autonome des Retraites (CAR), dont la réunion allait se tenir après l'Assemblée Générale.

Concernant la création d'une Caisse de Retraite



Complémentaire propre à Monaco, c'est Monique Ferrete qui en a fait état. Cette caisse pourrait être créée au début de l'année 2023.

Alex Falce fit également état des relations internationales que l'URM a désormais avec le Secrétaire Général de l'Union Internationale des Syndicats des Pensionnés et Retraités de la Fédération Syndicale Mondiale, que nous avons invité lors du 70^{ème} anniversaire de l'URM.

Une motion, proposée par les membres du Conseil d'Administration sortant, a ensuite été adoptée à l'unanimité. Celle-ci reprend les demandes des retraités notamment la majoration de la valeur du point de retraite au-dessus de l'indice des prix, le rattrapage de la perte de leur pouvoir d'achat, le bénéfice de la prise en charge par la CCSS et la SPME pour tous les retraités de Monaco, y compris pour ceux domiciliés en France et l'extension de la gratuité des transports monégasques à l'ensemble des pensionnés dès 60 ans.



Suite de la page 2

Il a été rappelé que l'action COMMUNE de pétition, (10.000 signatures), menée avec l'U.S.M. et l'U.R.M. en 2017, pour le retour aux caisses sociales, avait été un grand succès et que rien ne sera lâché pour obtenir satisfaction.

L'Assemblée Générale a renouvelé encore cette année sa vive protestation contre la réforme des retraites, votée en 2012, qui ampute le rendement du régime et pèse sur la valeur du point.

Elle a également protesté contre la loi votée, en catimini, en juin 2021, sur l'aménagement du temps de travail qui aggravera la précarité, avec des conséquences sur les rentrées de cotisation pour les retraites.

L'assemblée se termina par l'élection des 13 membres du Conseil d'Administration 2021-2023, qui, réunis le 5 octobre 2021, ont désigné les membres du Bureau :

Président : FALCE Alex

Vice-présidente : BRAQUETTI Angèle

Secrétaire Générale : FERRETE Monique

Secrétaire Adjointe : PONTIROLI Martine

Trésorière : CITERNESCHI Michelle

Archiviste : SEVEQUE Jacqueline

Conseillers : (par ordre alphabétique) : BOFFA Claude, BRAQUETTI Albert, CATALIOTO Angéline, PELLEGRINO Carmella, ROBIGLIO Marie-Claire, TADDONE Henri, TRAN VAN LOC Doris.

Pouvoir d'achat des retraites ... le compte n'y est pas !

Cette année la valeur du point de retraite a augmenté au 1^{er} octobre de 1,34 %, **mais le compte n'y est pas.**

En effet, le SMIC, dont la revalorisation est basée en partie sur l'augmentation des prix, a progressé, au 1^{er} octobre 2021, de 2,2 % et devrait être à nouveau revalorisé en Janvier 2022 entre 0,5 et 0,6 %.

Dans le même temps, tous les produits de consommation courante subissent des hausses : l'électricité + 1,6 % le 1^{er} février 2021 ensuite + 0,5 % au 1^{er} août 2021, l'essence et le gazole + 20% en 1 an, le gaz (tarif réglementé) + 8,7% le 1^{er} septembre 2021, et + 12,6% le 1^{er} octobre 2021 soit plus de 50 % depuis janvier 2021.

L'INSEE indique que l'inflation en août 2021 représentait déjà + 1,9%. Dans son indicateur publié le 10 novembre 2021 ce chiffre passe à 2,6%.

Donc, le compte n'y est vraiment pas ! Le pouvoir d'achat des retraites prend un coup supplémentaire !

La délégation de l'USM et l'URM aux Comités de contrôle des Caisses, a demandé que toutes les prestations sociales soient revalorisées de 2 %, ce qui représente seulement 355 000 € pour la CCSS, à comparer au cadeau fait au patronat (12,5 millions d'euros) du fait du maintien du taux de compensation historiquement bas, malgré la crise sanitaire.

Le même patronat, a bénéficié en CAR, de l'abaissement du taux de base d'ajustement de 1,3 % à 1 %, ce qui représente 16 millions d'euros !

De plus, les premiers indicateurs fournis par les Caisses Sociales sont tournés vers une amélioration de l'activité économique. Par conséquent, au comité de contrôle de mars 2022 nous devons prétendre à une revalorisation de la valeur du point de retraite, dont le montant sera défini après une étude de la perte réelle du pouvoir d'achat des retraites, tel qu'en a décidé l'Assemblée Générale de l'URM du 21 Septembre 2021.



EXIGEONS LA PRISE EN COMPTE DE NOTRE LEGITIME DEMANDE !

Plus de 10.000 cartes pétitions furent remises, le 8 juin 2017, au Gouvernement monégasque pour revendiquer le maintien des retraités à la CCSS ou au SPME.

Les signataires de cette importante pétition réclamaient, et réclament toujours, aujourd'hui, l'ouverture de réelles négociations entre l'USM, l'URM et le Gouvernement de Monaco, afin de parvenir à un accord.

Or, la réponse apportée, le 18 juillet 2017 par le gouvernement, excluait l'opportunité d'ouverture de tout dialogue, malgré la signature de plus de 10.000 personnes, ce qui marquait un manque de considération vis-à-vis de ces nombreux signataires, et plus largement envers l'ensemble des salariés et retraités de Monaco.

Les salariés et retraités ont été choqués de constater que ce sujet, qui est pourtant une revendication très humaine et légitime, soit écarté sans même laisser place à une quelconque discussion. Cette demande était accompagnée d'un bon nombre de propositions dans le but de trouver un accord favorable, tout en mettant en exergue l'image d'un pays qui se

soucie de l'avenir de toutes celles et ceux qui ont œuvré pour sa prospérité.

Or, la réponse du Gouvernement, apportée encore cette année à l'URM, qu'il ne serait pas possible de maintenir l'affiliation, au régime monégasque des retraités de Monaco domiciliés en France, ne tient pas.

En effet, le prétexte avancé, de non-conformité à la Convention franco-monégasque de Sécurité Sociale, avec les principes généraux des conventions internationales, n'a pas empêché, dans le cadre de la négociation avec la France, d'obtenir

l'autorisation de faire travailler pour Monaco des salariés en télétravail sur le territoire voisin, avec la prise en charge par la CCSS.

Là, le Gouvernement, ayant fait en sorte de revoir la Convention franco-monégasque en question avec la France a obtenu satisfaction. Ce qui démontre bien que lorsqu'il y a la volonté, c'est possible.

Et donc, ce qui est possible pour les uns, doit être possible pour d'autres, en l'occurrence, ici, pour les retraités de Monaco.

Avec vous, adhérents, et tous ceux de votre entourage, exigeons d'être respectés. Exigeons la



Remise des cartes pétition par une délégation de salariés et retraités en 2017

L'URM en action avec les salariés

L'Union des Retraités de Monaco, dont les membres sont des anciens salariés de Monaco, actuellement retraités, qui ont participé à la richesse de ce petit pays pendant leur carrière professionnelle, a soutenu les 40 syndicats affiliés à l'U.S.M. dans leur lutte contre la loi sur l'aménagement du temps de travail votée, en catimini, le 17 juin 2021, dont l'application aura de lourdes conséquences sur la protection sociale et le financement des pensions de retraites.



Ils s'étaient déjà mobilisés en 1999 et 2000 contre un projet d'annualisation du temps de travail, qui n'avait pu aboutir grâce à l'action.

Profitant de la pandémie, de la fragilité et la précarité de l'emploi, la FEDEM obtient satisfaction, avec la complicité du Gouvernement et la majorité les élus du Conseil National.

L'UNION DES RETRAITÉS DE MONACO a appelé les retraités à manifester **le mercredi 30 juin 2021**, avec les travailleurs pour la suppression de cette nouvelle loi tant réclamée par le patronat monégasque depuis des années.

Pour les enfants, petits-enfants, salariés et pour le devenir des retraités, l'URM participera aux autres actions qui seront décidées.



La volonté de rapatriement du régime de retraite complémentaire à Monaco est une revendication exprimée par l'Union des Syndicats de Monaco il y a une vingtaine d'années, lors de son congrès.

Cette volonté s'est concrétisée lors de la signature le 13 décembre 2013 de l'Avenant N° 21 à la Convention Collective Nationale, entre l'USM et la FEDEM.

Que d'obstacles ont dû encore être surmontés !!!

Malgré toutes les difficultés politiques et techniques rencontrées, la création de la Caisse Monégasque de retraite complémentaire, va enfin se concrétiser, certainement pour le début de l'année 2023.

Le 9 novembre 2021 l'Union des syndicats de Monaco a reçu le projet de loi créant cette Caisse par répartition. Ce projet a été étudié et amendé pour tenir compte des intérêts des actifs et des retraités.

Quels sont les points positifs ?

- Amélioration du rendement, ce qui signifie de meilleures retraites pour les futurs retraités et une bonification de la valeur du point pour les retraités actuels dont les pensions continuent à être versées par le régime français.
- Une action sociale revalorisée qui permettra d'améliorer le sort des actifs ou retraités en difficulté ponctuelle.



- Une meilleure revalorisation de la valeur du point.
- Un régime qui tiendra compte des particularités monégasques.
- Une administration et une gestion du régime à Monaco.

C'est une nouvelle avancée sociale à mettre à l'actif de l'Union des Syndicats de Monaco et de l'Union des Retraités de Monaco.

Nous avons appris lors de l'Assemblée générale de l'AMRR que le conseiller M. GAMERDINGER a rencontré le 28 octobre 2021, l'AGIRC et l'ARRCO.

Il en ressort, un engagement de l'Etat Monégasque d'accompagner cette sortie du régime français.

Les activités ludiques et culturelles de l'URM ...

Après une trop longue période d'inactivité, l'URM renoue avec les sorties dominicales.

La première a eu lieu le dimanche 17 octobre 2021 au Restaurant Amoretti à Castagniers dans la joie, la bonne humeur et le plaisir de se revoir à nouveau.



... et les photographes sont toujours en action !



Tout en respectant les mesures sanitaires en vigueur, nos amateurs de l'atelier théâtre de l'URM ont continué à travailler et ont pu présenter le 3 juillet dernier, un spectacle dans les locaux de l'USM.

Ils préparent également une pièce qui se jouera au Théâtre des Variétés le 12 Février 2022.



Une Exposition commune organisée par l'atelier photo et par l'atelier peinture se tiendra dans les locaux de l'USM dans le courant du mois de Février 2022



Hommage à nos deux amis disparus cette année

Gilbert GIACOLETTO

Discret, modeste, mais efficace et dévoué, tel était Gilbert.

Retraité au terme d'une longue carrière à la Compagnie des Autobus de Monaco, il a continué, au sein de l'Union des Retraités de Monaco, auprès de ses camarades pensionnés, une vie engagée depuis toujours dans le sens du progrès social et de la solidarité salariale.

Il a rempli avec une égale constance et une assiduité sans faille les diverses responsabilités qui guettent l'engagement des militants ouvriers.

D'abord au Syndicat de la Compagnie des Autobus de Monaco, dont il a été le Secrétaire Général, puis au sein de l'Union des Syndicats de Monaco dont il a été membre de l'instance dirigeante. Il a été également membre des Comités de Contrôle de la C.C.S.S. et de la CAR ainsi que membre du Conseil d'Administration de l'A.M.R.R. Ensuite, il n'a pas hésité à accepter, en 2010, la responsabilité de Secrétaire Général à l'Union des Retraités de Monaco, qu'il a assumé bien au-delà de ce qui est prévu pour cette fonction.



Mireille BAUMGARTNER

Parmi celles et ceux d'entre nous qui assumons la tâche de membres du Conseil d'Administration de notre Association il y avait, depuis plus de 20 ans, notre Amie, Mireille.

Elle était de ces bénévoles qui ont décidé et bien voulu accepter d'animer cette belle Organisation que représente l'Union des Retraités de Monaco.

Bien qu'elle avait décidé, il y a 3 ans, en quittant le Conseil d'Administration, qu'il était temps pour elle de lever le pied par rapport à l'activité qu'elle avait fournie durant toutes ces années, notamment au poste de Trésorière, elle

avait continué à participer à nos activités, en prenant la responsabilité du Rami.

**MERCI GILBERT, MERCI MIREILLE POUR
TOUT CE QUE VOUS AVEZ FAIT**

Nous ne vous oublierons pas



Union des Retraités de Monaco – 28 bd Rainier III – 98000 Monaco
Tél. (00 377) 93 50 22 12

Courriel : union_retraites@monaco.mc

Rédaction : Angèle BRAQUETTI - Alex FALCE - Monique FERRETE - Dessins : Christian FERRETE

Photo : Atelier photo de l'URM – Maquette : Monique FERRETE – Impression : USM